



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement Communal de Circulation Temporaire

Interdiction de stationnement et de circulation piétonnière – rue de Steinfort à Hobscheid

En raison des travaux de réfection du trottoir devant les maisons 23A et 23B, rue de Steinfort à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 17 novembre 2020, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Le mardi, 24 novembre 2020, à partir de 8h00 et jusqu'à la fin des travaux, tout stationnement est interdit sur la bande de stationnement située devant les maisons 23A et 23B, rue de Steinfort à Hobscheid (+/- 15 mètres).
Pendant l'exécution des travaux de réfection du trottoir devant lesdites maisons, toute circulation piétonnière est interdite sur le tronçon précité.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 17 novembre 2020.

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu